



Panorama affaires publiques des actualités du monde de la santé

Semaine du 21 octobre 2024

EN RÉSUMÉ

Nominations

Mathieu Ara, ancien conseiller départemental (MoDem) des Landes, ancien collaborateur de Geneviève Darrieussecq, devrait être nommé conseiller spécial au sein de son cabinet au ministère de la Santé et de l'Accès aux soins.

L'ancienne ministre Marisol Touraine, conseillère d'État, s'est vu confier la présidence de l'Institut-Hospitalo-Universitaire (IHU) Prometheus.

Isabelle Epailard, ancienne directrice du cabinet de Agnès Firmin Le Bodo au ministère de la Santé, est nommée préfète déléguée pour l'égalité des chances auprès du préfet de la région PACA.

Le Parlement approuve la nomination de Catherine Paugam-Burtz directrice général adjointe de l'AP-HP, à la direction générale de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM).

INFOS ET CHIFFRES CLÉS

PLFSS – Le 25 octobre, la commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale a massivement rejeté le report de six mois de l'indexation des retraites de base, une mesure du projet de loi de financement de la sécurité sociale destinée à générer 4 milliards d'euros d'économies. Ce décalage de la revalorisation, censé s'appliquer à plus de 15 millions de retraités, visait à réduire le déficit mais a suscité une vive opposition dans tous les camps politiques, de la France insoumise au Rassemblement national. Les députés ont dénoncé les conséquences financières de cette décision sur des retraités déjà fragiles, soulignant un manque de différenciation dans les efforts demandés à cette population aux profils économiques variés.

Des figures politiques, telles que la députée écologiste Sandrine Rousseau, ont exprimé leur désaccord, dénonçant des économies faites "de manière indifférenciée" sur une population déjà vulnérable. Cette fronde a conduit à la suppression de la disposition dans le texte, mais les critiques se sont étendues à l'ensemble du PLFSS, qui a finalement été rejeté en commission.

Budget 2025 – Le Gouvernement envisage de laisser les députés voter la première lecture de la partie "recettes" du budget 2025, quitte à en accepter un rejet, au lieu de recourir immédiatement au 49.3. Cette stratégie, proposée en raison de l'absence de majorité à l'Assemblée nationale, permettrait de réserver l'usage du 49.3 pour la fin du processus budgétaire, limitant les motions de censure et les tensions politiques. Avec une majorité au Sénat et le soutien potentiel d'une commission mixte paritaire, Michel Barnier pourrait ainsi espérer un compromis final validé par les deux Chambres sans recourir systématiquement au 49.3.